

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE
Puy-de-Dôme

SÉANCE DU 7 JANVIER 2016

Le 7 janvier 2016, le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Eric GATINEAU, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Sandrine BERBEZY, Michel MATTE, Jean-Yves TOURATIER

Procurations : Sandrine BERBEZY donne procuration à Martine BONNEFOY

Michel MATTE donne procuration à Pierre BOS

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation :

22 décembre 2015

Secrétaire de séance :

Pierre HEBRARD

GRDF : REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ELECTRICITE ET RESEAUX DE TRANSPORTS DE GAZ.

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal.

Voté à l'unanimité.

ACCESSIBILITE : APPROBATION DES TRAVAUX ET DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME
ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION (du 1^{er} octobre 2015)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmé ci-dessous :

ERP	Etablissement	Total HT	2016	2017	2018	2019	2020
1	Ecole de Chanat	35 970 €		20 770 €	15 200 €		
2	Cantine	2 040 €		2 040 €			
3	Bureau de poste	4 250 €			4 250 €		
4	Salle du four	10 300 €				10 300 €	
5	Mairie	4 120 €			4 120 €		
6	Salle de la Salesse	3 170 €		3 170 €			
7	Eglise	500 €			500		
8	Cimetière	13 460 €					13 460 €
9	Ecole de l'Etang	21 230 €	11 730 €	9 500 €			
10	Salle de réunion assoc	1 840 €			1 840 €		
	Total	96 880 €	11 730 €	35 480 €	25 910 €	10 300 €	13 460 €

Voté à l'unanimité.

RENOVATION ECOLE DE CHANAT : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DU MAITRE D'ŒUVRE ET CHOIX DU TYPE DE MARCHE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager la consultation selon une **procédure adaptée**.

Voté à l'unanimité.

Absents excusés : Sandrine BERBEZY, Michel MATTE, Jean-Yves TOURATIER

Procurations : Sandrine BERBEZY donne procuration à Martine BONNEFOY

Michel MATTE donne procuration à Pierre BOS

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation :

22 décembre 2015

Secrétaire de séance :

Pierre HEBRARD

REMPLACEMENT DU BUS SCOLAIRE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET CHOIX DU TYPE DE MARCHE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager la consultation selon une **procédure adaptée**.

Voté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant sur le Budget COMMUNE :

DESIGNATION	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
chapitre 65 - autres charges de gestion courante	187 €	
chapitre 012 – charges de personnel		187 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
chapitre 21 – immobilisations corporelles	6 092 €	
chapitre 20 - immobilisations incorporelles		6 092 €

Voté à l'unanimité.

VSV : ADHESION AU SERVICE COMMUN POUR L'ORGANISATION DES SEJOURS DE VACANCES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 décembre 2014.

La Communauté de communes Volvic-Sources et Volcans a mis en place des séjours extérieurs pour les jeunes du territoire intercommunal en 2015. Elle vient de décider de reconduire l'opération en 2016.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer au service commun à compter du 1^{er} janvier 2016 et d'affecter pour l'année 2016, une enveloppe de 2 000 € aux actions mutualisées en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Voté à l'unanimité.

VSV : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES POUR LA COMMUNE DE CHANAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Messieurs BOS et HEINRICH pour siéger à la CLECT.

Voté à l'unanimité.

EPF-SMAF : ADHESION NOUVEAUX ADHERENTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions de nouvelles communes et EPCI.

Voté à l'unanimité.